

## **Le RPCU salue la prise de conscience qui s’amorce sur la déficience des services en CSLC et la protection de l’enfance et de la jeunesse**

**Montréal, 29 mai 2019** – À la toute veille du dévoilement des détails entourant la commission spéciale sur la protection de la jeunesse, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, se réjouit de la prise de conscience qui s’amorce actuellement concernant la protection de l’enfance et de la jeunesse.

Le RPCU est d’accord avec les propos du futur vice-président de la commission, M. André Lebon, rapportés dans *La Presse* aujourd’hui selon lesquels « il y a une hausse importante des signalements à la DPJ parce que les services de première ligne, dans les CSLC en particulier, ont été atrophiés ces dernières années ».

Le RPCU déplore la situation. Le transfert des ressources des CLSC vers, entre autres, les groupes de médecine familiale, notamment les travailleurs sociaux, ont eu un impact direct sur les programmes et les services offerts. Selon M. Marc Rochefort, directeur général intérimaire du Regroupement, « ce sont des jeunes en difficulté et leurs proches particulièrement qui en font les frais. Or le réseau faillit à sa mission première lorsque ces derniers n’ont pas les services adéquats auxquels ils ont droit, et ce, dans des délais raisonnables. Trop de situations inhumaines ont fait les manchettes au cours des derniers mois. Il faut réinvestir dans les services sociaux et dans les CLSC, lesquels sont des services de proximité essentiels ».

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du RPCU, la question du transfert des activités et des ressources des CLSC vers les GMF a été soulevée par des membres des comités des usagers inquiets de voir les services de proximité disparaître au profit du privé. Dans le cadre d’un dossier sur les CLSC paru dans son bulletin de liaison, le Regroupement invitait les membres des comités des usagers à évaluer la situation des programmes de santé et de services sociaux offerts par les CLSC de leur territoire et à se positionner sur les enjeux qui en découlent.

Enfin, le RPCU souhaite être invité à la réflexion lors des travaux de la commission. « Les comités des usagers en centres de protection de l’enfance et de la jeunesse, qui défendent les droits des jeunes usagers et œuvrent à l’amélioration continue de la qualité des soins et des services sociaux, sont des acteurs de proximité dans leur milieu. À cet égard, leur réflexion apportera une contribution significative et indispensable au réseau » souhaite M. Claude Ménard, président du Regroupement.

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de

travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744